

***Vivendi Universal, Groupe CANAL+, Lagardère:
Projet d'accord pour la montée de
Lagardère à 20% dans le capital de CANAL+ France***

IMPORTANT: LES INVESTISSEURS SONT INSTAMMENT PRIÉS DE PRENDRE
CONNAISSANCE DE L'AVERTISSEMENT JURIDIQUE FIGURANT A LA FIN DE LA PRESENTATION.

- ▶ **Projet d'accord sur la montée de Lagardère à 20% dans le capital de CANAL+ France**

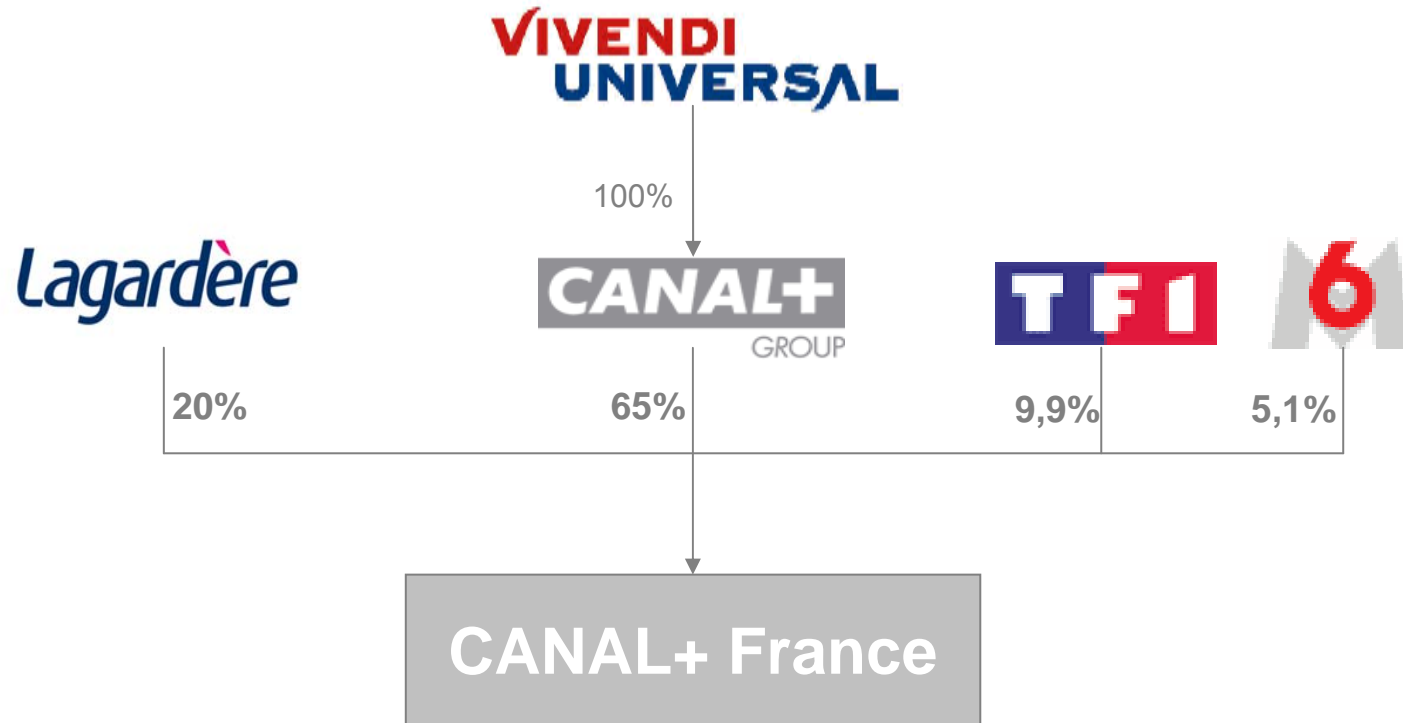
- ▶ **Acquisition par Lagardère de 20% de CANAL+ France par:**
 - apport de sa participation de 34% dans CANALSAT;
 - achat complémentaire d'actions CANAL+ France auprès de Groupe CANAL+ pour un montant de 525 millions d'euros en numéraire

- ▶ **CANAL+ France regroupera la totalité des activités de Groupe CANAL+ et de TPS dans la télévision payante en France:**
 - Le Bouquet Premium CANAL+
 - 100% de CANALSAT
 - 100% de TPS
 - MultiThématiques, Sport+ et Kiosque
 - MediaOverseas
 - CANAL+ Active

- ▶ **Cette transaction représente la deuxième étape de l'opération annoncée en décembre 2005 entre Vivendi Universal, TF1 et M6 dans le but de créer un leader de l'audiovisuel français**

- ▶ **Cette transaction répond à une logique industrielle. Elle permettra:**
 - l'intégration à 100% de CANALSAT au sein de CANAL+ France
 - la participation de Lagardère, aux côtés des autres actionnaires (VU / Groupe CANAL+, TF1, M6), au développement optimal de la nouvelle entité CANAL+ France

- ▶ **CANAL+ France constituera un grand acteur français de l'audiovisuel, contribuant à dynamiser et à élargir l'offre de télévision payante au bénéfice du consommateur**



- ▶ **Lagardère bénéficiera d'une option d'achat portant sur 14% supplémentaires de CANAL+ France:**
 - exerçable à valeur de marché avec une valeur plancher de 1 050M€, correspondant à 7,5Mds€ pour 100% du capital de CANAL+ France
 - exerçable 3 ans après la réalisation de la transaction (concomitamment avec l'option de sortie dont bénéficieront TF1 et M6 pour leurs participations dans CANAL+ France)

- ▶ **Droits de sortie:**
 - Droit pour Lagardère d'obtenir une liquidité pour sa participation dans CANAL+ France via une introduction en Bourse, suivant certaines modalités
 - Dans certaines conditions liées à l'approbation du rapprochement CANAL+ / TPS par les autorités de concurrence et aux actifs spécifiques de Lagardère, et uniquement dans ce cas, droit pour Lagardère de sortir de CANALSAT en cédant avant le 31/12/2006 l'intégralité de sa participation à Vivendi Universal / Groupe CANAL+ pour 985M€ (dont 126M€ de quote-part de trésorerie).

▶ **Droit de préemption:**

- Droit de préemption de Vivendi Universal / Groupe CANAL+ sur la participation de Lagardère

▶ **Droit de surenchère:**

- Lagardère disposera d'un droit de surenchère si Vivendi Universal / Groupe CANAL+ se défaisait un jour de sa participation dans CANAL+ France

▶ **Contrôle:**

- Vivendi Universal, via Groupe CANAL+, détiendra le contrôle exclusif du nouvel ensemble

▶ **Structure du Conseil de Surveillance (11 sièges au total):**

- Vivendi Universal / Groupe CANAL+: 7
- Groupe Lagardère: 2
- Personnalité qualifiée: 1
- Représentant des salariés actionnaires: 1

- ▶ **Consultation des instances représentatives du personnel**
- ▶ **Notification de la transaction auprès des autorités de la concurrence**
- ▶ **Notification du changement d'actionnariat auprès du CSA**
- ▶ **Jusqu'à la clôture, Groupe CANAL+ et TPS conservent leur totale autonomie**
- ▶ **Objectif de clôture: 3^{ème} trimestre 2006**

Avertissement Juridique Important

Vivendi Universal est une société cotée aux NYSE et Euronext Paris SA et la présente présentation contient des déclarations prospectives au sens des dispositions du US Private Sector Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment le risque que Vivendi Universal, Lagardère, TF1 et M6 n'obtiennent pas les autorisations nécessaires à la finalisation de l'opération de même que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi Universal auprès de la US Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents enregistrés par Vivendi Universal auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et de la US Securities and Exchange Commission sur le site web www.sec.gov ou directement auprès de Vivendi Universal.